Lutte contre le frelon asiatique

Dossier de demande de versement de l'aide forfaitaire *(délibération du 6 février 2023)*

Bénéficiaires :
Particuliers (propriétaires ou locataires) / association / agriculteur

Période d'éligibilité :
Du 1er avril au 30 novembre 2023

Critères de recevabilité et modalités financières :

- Intervention réalisée par une entreprise spécialisée référencée par la FDGDON56
- https://www.sarzeau.fr/actualites/lutte-contre-le-frelon-asiatique/
- http://www.fredon-bretagne.com/fdgdon-morbihan/frelon%20asiatique/
- Montant de l'aide forfaitaire plafonnée selon le barème suivant :
  - Nid situé de 0 à ≤ 5 mètres =75 € TTC ;
  - Nid situé de 5 mètres à ≤ 10 mètres = 95 € TTC ;
  - Nid situé de 10 mètres à ≤ 20 mètres = 120 € TTC ;
  - Nid situé à plus 20 mètres = 180 € TTC ;
  - Au-delà de 15 mètres avec l'utilisation d'une nacelle = 400 € TTC (soumis à étude)

Date limite de dépôt des dossiers : 15/12/2023
Remboursement sous quelques semaines.

Bénéficiaire :

Nom Prénom (en majuscules) :

Adresse principale (en majuscules) :
56370 SARZEAU

Téléphone : Portable :

Courriel :

Intervention de destruction du nid de frelon asiatique :

Adresse de l'intervention (si différente de l'adresse principale du demandeur) :

Date et heure de l'intervention* : le / / , à h .

Hauteur du nid* : mètres de hauteur

Utilisation d'une nacelle* : ☐ Oui ☐ Non
Renseignements obligatoires et indispensables pour l'instruction du dossier

Localisation du nid : ☐ arbre ☐ maison ☐ mur ☐ haie ☐ autre (préciser) :…….

Devenir du nid :

☐ Resté en place
☐ Retiré – dans ce cas : ☐ Pris en charge par l'entreprise
☐ Autre : ……

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e),
Agissant en qualité de *(précisez : propriétaire, locataire …)* :

Certifie l'exactitude de tous les renseignements indiqués dans la présente demande.

Date : **Signature :**

Récapitulatif des pièces à fournir :

- Présent imprimé de demande à compléter et signer
- Attestation de passage
- Une copie de la facture acquittée
- Un RIB (le règlement s'effectue par virement bancaire du trésor Public sur votre compte)

Imprimé à retourner avec les différentes pièces à
Mairie de Sarzeau - Service Nature & Patrimoine
BP 14 - Place Richemont – 56370 Sarzeau.

Pour toutes informations complémentaires :

Référent communal frelon asiatique :
M. Jean-Pierre ARTEL – 06 32 63 79 66

Service Nature & Patrimoine - 02 97 48 29 60

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'attribution d'une aide individuelle. Les destinataires des données sont les élus du Conseil Municipal et les services de l'Etat. Le Conseil Municipal attribuera les aides nominativement.
Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Mairie de Sarzeau – service environnement.
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.